

*Banques—Loi*

**M. Ray Skelly (Comox-Powell River):** Monsieur l'Orateur, il fallait que je prenne la parole pour répondre aux propos vraiment peu charitables du député qui vient de parler et qui sait pourtant se montrer charitable à l'occasion. Je trouve ses propos offensants, surtout quand il dit que le Nouveau parti démocratique ne comprend rien aux affaires.

**M. Blenkarn:** C'est vrai.

**M. Skelly:** Pendant que le député parlait, j'en profitais pour glaner dans cet article plutôt succinct plus de renseignements qu'il ne nous en a donnés. Je voudrais en parler dans le contexte de l'amendement n° 15. Dans cet amendement, nous demandons que l'on modifie le mode de contrôle exercé sur les grosses sociétés. Nous voudrions une certaine imputabilité. Nous avons dit que les représentants du public avaient des comptes à rendre et que les sociétés de la Couronne devraient être représentées, mais ce n'était pas de bonnes idées, car le gouvernement ne peut pas participer.

Nous proposons maintenant une disposition qui élargirait le nombre des actionnaires. Les banques sont tellement importantes que leurs actions devraient être détenues par des citoyens canadiens. Les actions de ces sociétés devraient être mieux réparties. Avec cet amendement, nous essayons d'éviter une situation que l'on rencontre trop fréquemment à l'heure actuelle, car un petit groupe d'actionnaires minoritaires peut avoir la haute main sur de grosses et puissantes sociétés. Nous voudrions élargir le nombre d'actionnaires et veiller à ce que les actions soient entre les mains de citoyens canadiens.

Par ces amendements, nous demandons simplement à canadianiser les banques à charte en élargissant le nombre d'actionnaires. Jusqu'ici, nous avons passé presque tout notre temps à discuter de questions relativement importantes concernant la concentration des sociétés dans l'industrie bancaire. Toutes les résolutions présentées aujourd'hui portent sur ceux qui ont la mainmise sur les banques, sur l'étendue de leur mainmise et la façon dont ils servent les intérêts des Canadiens.

Le ministre d'Etat aux Finances (M. Bussièrès) a dit bien des fois aujourd'hui que les banques soutenaient une forte concurrence. Par exemple, il a dit que les caisses populaires peuvent être en mesure de concurrencer les banques et qu'elles leur soutiraient une partie de leur clientèle. Les caisses populaires sont une sorte d'organisation coopérative. Chaque membre possède une part et peut assister à l'assemblée annuelle du conseil d'administration et en élire les membres.

La société de crédit de ma localité est un organisme qui a de vastes assises populaires dont les vues correspondent à celles de la collectivité. Quand je compare la composition du conseil d'administration de cet organisme avec celui de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, je vois des faits très éclairants. Cet article affirme que Conrad Black en faisait partie en 1979. Il ne représentait pas un grand nombre d'actionnaires, il représentait le groupe Argus Corporation. J'apprends du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) qui contrôle les leviers financiers de notre pays et j'ai travaillé très fort pour l'apprendre.

**M. Blenkarn:** Il vous faudra travailler encore plus fort.

**M. Skelly:** Qui contrôle les leviers financiers de notre pays? Un autre des administrateurs de la Banque Canadienne Impériale de Commerce s'appelle Albert Fairley fils, qui est égale-

ment administrateur de la compagnie d'assurances Sun Life du Canada. On précise que M. Fairley réside à Birmingham, dans l'Alabama. Il se contente d'agir par l'intermédiaire d'une grande société. On mentionne également J. P. Gallagher, qui est un des manitous des grandes sociétés canadiennes. Quand je regarde la composition du conseil de la société de crédit de Courtney, je ne vois pas le nom de J. P. Gallagher qui représente la compagnie Dome Petroleum ni celui de A. D. Hamilton qui représente la compagnie Domtar, ni Sydney Hermant qui représente la compagnie Imperial Optical. Cette dernière est une grande petite entreprise. C'est dommage que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) soit absent ce soir car nous aurions une bonne discussion au sujet de cette entreprise.

Par le truchement de cet amendement et de tous ceux que nous avons proposés aujourd'hui nous cherchons à faire connaître qui contrôle ces banques. De toute évidence, elle obéissent à un petit groupe de personnes très sélect qui représente très peu de monde et qui, par conséquent, a des intérêts qui ne correspondent pas nécessairement à ceux du peuple canadien. Le député de Bow River (M. Taylor) a parlé de ce qui se passait dans sa province, ce qui est également vrai pour la mienne, soit la nécessité d'élargir la base et d'être mieux disposé à l'égard des habitants de l'Ouest.

Au sein du conseil d'administration de la Banque Canadienne Impériale de Commerce on retrouve également un représentant de LaFarge, une société dont le siège social est à Paris. J'ai pris cette banque au hasard simplement pour faire voir le problème qui se pose. Entre autres membres du conseil d'administration, on note Aert Powis, de la société Noranda Mines et Gailen Weston du groupe George Weston; on y compte en outre un membre du conseil d'administration de la compagnie d'assurances Sun Life et un membre de celui de la société Massey-Ferguson.

On constate donc que ce conseil d'administration est une institution à la fois très fermée et très puissante. L'actif de la Banque Canadienne Impériale de Commerce était, en 1979, de 50 milliards, soit une augmentation de 18 p. 100 par rapport à l'année précédente. Les affaires vont bien à la Banque de commerce. Il n'est pas question ici de 50 milliards investis dans l'économie canadienne mais du montant total de l'actif commun de ces diverses sociétés et de la Banque de commerce. Et je ne parle pas ici des liens avec l'étranger.

Je doute fort que les intérêts du Canada coïncident avec ceux de la Banque de commerce. Je ne crois pas le ministre quand il prétend que les sociétés de crédit soient capables de rivaliser avec la Banque de commerce, parce qu'elles ne sont pas de taille. Il faut bien se rendre compte que nous avons affaire ici avec un ensemble de sociétés dont le budget est supérieur au budget fédéral.

Je doute fort également que les banques aient affaire, comme l'affirme le ministre, à une sérieuse concurrence. Le montant total de l'actif de la Toronto Dominion Bank est de 28 milliards. Et au conseil d'administration de cette banque, on retrouve une nouvelle fois des représentants de la compagnie Sun Life Assurance Company. Ces sociétés n'ont donc pas de liens avec une banque en particulier mais elles ont des ramifications dans plusieurs d'entre elles. Cela me paraît être un cumul de postes administratifs.